

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 avril 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 V. 116** vœu relatif à la mémoire de l'épidémie du Covid-19 et de ses victimes

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

- Considérant que les Parisiennes et les Parisiens sont durement touchés par la crise sanitaire actuelle de la covid-19, que certains sont décédés et d'autres continuent à subir dans leur vie quotidienne les effets persistants de la maladie ;
- Considérant que tous les âges et toutes les catégories sociales sont impactés par les effets systémiques de la crise, même si la pandémie prospère sur les vulnérabilités et aggrave les inégalités sociales et territoriales ;
- Considérant la nécessité de préserver en temps réel et pour l'avenir, la mémoire de cette tragédie humaine, qui constitue à la fois la plus grave épidémie à laquelle les habitants de Paris aient été confrontés depuis un siècle et un événement mondial aux répercussions encore imprévisibles ;
- Considérant que l'anonymat des chiffres est bien loin de refléter les vies brisées, les destins foudroyés, la réalité humaine et sociale qui est dissimulée derrière les statistiques, et qu'il est ainsi indispensable de recenser, documenter, garder la trace et l'identité des victimes ;
- Considérant la demande des associations de victimes et de parents de victimes du covid-19 de voir les autorités publiques rendre un hommage public aux victimes du covid-19, même si la tragédie est toujours en cours et continue de frapper tous les jours ;

- Considérant le travail déjà réalisé, lors de la mandature précédente, par le groupe de travail « accompagnement des familles et hommages aux victimes du Covid19 » présidé par le Conseiller Eric Azière et les adjointes Catherine Vieu-Charier et Pénélope Komites;
- Considérant l'importance de l'hommage et du recueillement public pour aider et accompagner les familles concernées dans leur travail de deuil et pour leur apporter un soutien moral pouvant concourir à la résilience individuelle et collective ;
- Considérant l'initiative de l'Institut Covid-19 Ad Memoriam, présidé par la Professeure Laetitia Atlani-Duault, et dont le Professeur Jean-François Delfraissy et la Prix Nobel Françoise Barré-Sinoussi sont les Présidents d'honneur, de construire « un lieu de mémoire active et numérique de la pandémie de Covid-19» dont l'ambition est « d'associer des mondes multiples pour penser ensemble la pandémie et fabriquer du commun » ;
- Considérant la proposition de la Fédération française hospitalière, en partenariat avec l'Institut Covid-19 Ad Memoriam, d'instaurer une Journée nationale de célébration des soignants chaque 17 mars ;

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris mette en place, sans délai, un groupe de travail réunissant tous les groupes politiques et tous les maires d'arrondissement, les associations de victimes et des personnalités qualifiées, ainsi que les représentants des cultes et des artistes, afin de proposer à la Maire de Paris un hommage public, immatériel et/ou matériel, que rendrait la Ville de Paris aux victimes de la Covid19 ;
- que la Ville de Paris soit la première collectivité locale partenaire de l'Institut Covid-19 Ad Memoriam et contribue au travail de mémoire et de documentation historique mené sous son égide ;
- que la Ville de Paris organise une Journée de célébration des Parisiennes et des Parisiens victimes de la Covid-19.